

tout se passe assez tranquillement pour une révolution. Et en effet la révolution vient de s'accomplir sans avoir coûté ni sang ni argent; et c'est la première fois dans notre histoire qu'elle se produit dans ces conditions pacifiques.

Cette transformation donnera lieu à bien des appréciations que nous aurons à signaler successivement. Notons d'abord le caractère particulier que présente l'entrée aux affaires de MM. Buffet et Daru.

M. Buffet fut deux fois ministre sous la présidence du prince Louis-Napoléon; après le coup d'Etat, il entra dans la vie privée, et c'est seulement en 1864 qu'il revint au Corps législatif comme candidat de l'opposition. Dans ces derniers temps on disait que ses relations avec des hommes importants du parti orléaniste étaient la cause de l'éloignement que l'on manifestait pour lui aux Tuileries. Il faut croire que ces préventions, si elles existaient, sont tombées, et en tout cas, on sait que M. Buffet est un honnête homme qui a conquis par son caractère une influence considérable à la Chambre.

M. Napoléon Daru est un des vaincus du 2 décembre. Vice-président de l'Assemblée législative, il protesta contre le coup d'Etat et fut quelques jours détenu à Vincennes. Il fut élu comme candidat de l'opposition. Sa rentrée dans la vie politique, sa participation à la formation du premier cabinet parlementaire marquent la réconciliation entre l'Empire et cette fraction des classes éclairées qui a protesté depuis dix-sept ans contre le coup d'Etat.

L'arrivée au pouvoir de MM. de Talhouët, Buffet et Daru va modifier sensiblement la composition de la majorité parlementaire qui va pouvoir compter plus de 200 membres, car elle n'aura plus contre elle que quelques membres de l'extrême droite et l'extrême gauche. Une partie de la gauche, ce qu'on peut appeler le parti de M. Thiers, se ralliera au ministère ou tout au moins ne lui fera pas d'opposition.

La gauche elle-même pourrait bien se trouver quelquefois dans une fausse situation, car le ministère, on le dit déjà va entrer délibérément dans la voie des améliorations. On attribue en effet à M. Buffet de grands projets d'économies qui auront nécessairement pour conséquence des réductions d'impôts.

De son côté, M. E. Ollivier a annoncé l'intention de diminuer les droits de timbre qui pèsent sur les journaux.

Je viens de flâner un peu partout où l'on cause politique et j'ai été frappé des impressions générales. Les décrets de ce matin ont causé une sorte de surprise, car on s'attendait à voir M. E. Ollivier, sinon premier ministre, au moins ministre dirigeant. Or on se demandait partout, qui a fait ce ministère? A-t-il été formé contre M. Ollivier ou par lui? Il paraît certain que l'attitude très-nette de MM. Daru, Buffet, de Talhouët contre M. Magne à tout fait changer hier. Le cabinet a donc été formé par l'Empereur et par M. Ollivier, mais la personnalité du nouveau garde des sceaux n'y domine plus comme dans le cabinet constitué vendredi; mais il gagne une force considérable à ne plus être isolé, à être associé à des hommes qui ont la confiance du pays.

On a fait surtout cette remarque qui a une grande importance que, trois des vice-présidents élus par le Corps législatif devenant ministres et le quatrième, M. J. David, le chef de l'extrême droite, étant écarté, on doit voir dans ce fait un acte de déférence du pouvoir vis-à-vis des représentants de la nation.

On peut donc dire à présent que le

régime constitutionnel est inauguré par un acte qui aura autant de retentissement au dehors qu'au dedans, et il serait injuste de ne pas en faire remonter en partie l'honneur à l'Empereur lui-même, car si ce ministère parlementaire existe, c'est qu'il l'a voulu. C'est un irréconciliable de la veille que je viens d'entendre parler ainsi.

On annonce la très-prochaine retraite de M. Haussmann. M. Piétri, préfet de police garderait ses fonctions.

Il y a eu aujourd'hui, à midi, suivant la tradition parlementaire, réception des nouveaux ministres par l'Empereur. Demain chacun d'eux s'installera, et la première réunion du Conseil aura lieu mercredi.

Les ministres conserveront leurs habitations particulières, et ne se rendront dans les hôtels ministériels que pour les affaires ou les réceptions.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 3 JANVIER.

La liquidation de la Rente qui a eu lieu aujourd'hui a été désastreuse pour les vendeurs. Le cours de compensation a été fixé à 73.45 et la hausse a continué jusqu'à la clôture qui se fait à 73.85. Après Bourse on a même coté 74.15. La nouvelle de la constitution du ministère a d'abord trouvé le marché hésitant, à cause de la retraite de M. Magne considéré comme la clef de voûte du syndicat à la hausse; on avait à l'avance prédit une baisse de 1.50. C'est le contraire qui a eu lieu; les vendeurs pris au dépourvu ont racheté en panique, et le découvert a produit ce mouvement aussi inattendu que violent.

On s'occupe à peine des autres valeurs; la Rente française absorbe toute l'attention du marché.

Londres: Sans changement.

CELLIER.

LES NOUVEAUX MINISTRES.

MM. Ollivier, Daru, Chevandier de Valdrôme, Buffet, Segris, de Talhouët, Louvet, ont pris aux dernières élections l'engagement de voter dans le même sens que les 91 sur la question romaine.

M. Emile Ollivier, né à Marseille en 1825, commissaire général de la République en 1848, député de la Seine en 1857, fut dans cette session celui des cinq que la majorité écoutait le plus favorablement. En 1863, il se fit remarquer par son rapport sur la loi des coalitions, et commença à être suspect à ses anciens amis. Sa nomination comme conseil judiciaire du vice-roi d'Egypte, aux appointements de 30,000 fr. par an, acheva la rupture. On sait le reste.

Le comte Daru, membre de l'Institut, né à Paris en 1807, ancien élève de l'École polytechnique, ancien membre de la Chambre des pairs, député de la Manche en 1848, il vota avec le parti républicain modéré. Vice-président de l'Assemblée en 1851, il protesta contre le coup d'Etat, et fut conduit à Vincennes. Rentré dans la vie privée, il fut élu en avril 1860. Aux dernières élections, M. Daru a été combattu par l'administration qui soutenait M. René de Tocqueville.

M. Chevandier de Valdrôme, né en 1840, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures. Député de la Meurthe depuis 1850. Centre droit. M. Chevandier de Valdrôme, a été un des 45 en 1860, et un des promoteurs de l'interpellation des 116.

M. Buffet, né à Mirecourt en 1818, avocat. Représentant du peuple en 1848, ministre du commerce et de l'agriculture en 1849; se tint en dehors des emplois publics, après le coup d'Etat, jusqu'en 1863. Dans un temps comme celui-ci, où le pays, avant tout, a besoin d'hommes honnêtes, indépendants,

experts, prudents et fermes à la fois, M. Buffet, dont l'opposition n'a jamais été un parti pris, mais l'accomplissement d'un devoir, est appelé à rendre les plus grands services.

M. Segris, né à Poitiers en 1811, avocat, député depuis 1859. Dans ses portraits parlementaires, si justement remarqués, M. Henri Morel disait de M. Segris, il y a quelques mois: « M. Segris est un des députés les plus sympathiques, les plus indépendants, les plus autorisés. Le bon sens fait homme. Un cerveau bien organisé dans une nature bien équilibrée. M. Segris représente merveilleusement la partie modérée et modératrice du pays sur laquelle aujourd'hui l'Empereur doit asseoir le pivot gouvernemental pour nous rassurer à la fois contre les entraînements révolutionnaires et les résistances réactionnaires. M. Segris est un des promoteurs de l'interpellation des 116.

M. de Talhouët, né à Paris en 1819; sa famille est originaire de Bretagne. Député de la Sarthe en 1848, incarcéré à Vincennes en 1851. Grande fortune, grandes manières, noble caractère, indépendance complète. M. de Talhouët, on se le rappelle, a énergiquement attaqué l'élection de M. Choqué.

M. Louvet, né à Saumur en 1806, banquier, député depuis 1848, soutint constamment la politique napoléonienne. Centre droit. M. Louvet, disait M. Henri Morel, bon prophète, sera ministre en même temps que M. Segris. Comme M. Segris, il est un des promoteurs de l'interpellation des 116.

M. Maurice Richard, né à Paris en 1832, avocat, nommé député de Seine-et-Oise, par l'opposition, en 1863, contre le général Melin; cette année encore, son élection avait été combattue par le gouvernement. Ami particulier de M. Emile Ollivier. Centre droit. M. Maurice Richard a été un des promoteurs de l'amendement des 45 et de l'interpellation des 116. Disciple et fidèle ami de M. Ollivier.

— H. Mayrat. (Propagateur.)

Conseil Municipal de Roubaix.

Conseil des Prud'hommes.

M. le Maire fait l'énoncé suivant: Messieurs,

La question des modifications à introduire dans la constitution du Conseil des Prud'hommes de Roubaix, se représente sous une forme nouvelle, non plus au point de vue général, mais pour celui qui a rapport seulement à notre ville, c'est-à-dire que l'autorité supérieure se borne à demander s'il y a lieu d'étendre la juridiction des Prud'hommes de Roubaix, et d'augmenter le nombre des membres de ce Conseil.

Par extension de juridiction on doit examiner s'il est nécessaire d'ajouter:

- 1° Ou de nouvelles localités à celles sur lesquelles le Conseil exerce son action;
2° Ou de nouvelles industries à celles nominativement indiquées dans l'acte organique de l'institution des Prud'hommes de Roubaix.

En second lieu, est-il opportun de diviser les électeurs en deux ou trois catégories suivant les professions et d'attribuer à chacune des catégories un nombre déterminé de Prud'hommes proportionnellement au chiffre des électeurs?

Après avoir mûrement examiné ces différentes questions et pesé les inconvénients et les avantages qui pourraient résulter d'un changement dans les conditions d'existence d'un corps honorable qui, tel qu'il est, fonctionne à la satisfaction générale, nous vous proposons de convertir en délibération les réponses suivantes:

Non, il n'y a pas lieu d'augmenter le nombre des membres du Conseil des Prud'hommes de Roubaix.

Ni d'ajouter de nouvelles localités à celles sur lesquelles ce Conseil exerce son action. Ni d'adjoindre de nouvelles industries à

celles indiquées dans l'acte organique de son institution.

Ni de diviser les électeurs en plusieurs catégories suivant les professions. Conséquemment, le Conseil municipal émet le vœu que le Conseil des Prud'hommes reste constitué tel qu'il est actuellement, et avec les renouvellements partiels ordinaires, afin qu'il soit complété quand il y a lieu.

Le Conseil renvoie à M. le Président des Prud'hommes l'examen du projet de modification au règlement de ce tribunal.

Avis sur une enquête pour la suppression d'un sentier à Barbieux.

M. le Maire rend compte de l'enquête pour la suppression d'un sentier à Barbieux:

Messieurs, En suite de vos délibérations des 29 juin et 6 août derniers, une enquête a été ouverte par arrêté préfectoral sur l'utilité publique de la suppression d'un sentier longeant la propriété de l'hospice de Roubaix au hameau de Barbieux.

Voici quel a été le résultat de cette enquête:

M. Louis Eeckman a déposé une protestation revêtue de 37 signatures comprises la sienne, dans laquelle il est dit que le sentier dont il s'agit existe de temps immémorial; qu'il est indispensable aux nombreux ouvriers qui en profitent pour abréger la route qui les conduit à leurs ateliers; que sa suppression apporterait un préjudice considérable aux propriétaires de ce quartier, mais que l'intérêt général des communes de Roubaix et de Lamoy est encore plus engagé dans la question que ceux des particuliers.

M. Emile Lebrun, négociant, demeurant au petit Beaumont, déclare qu'il a signé la protestation sans l'avoir lue; mais qu'à présent qu'il a pris connaissance du texte, il demande que sa signature soit regardée comme nulle et non avenue, et il approuve la suppression du sentier, pourvu toutefois qu'on le remplace par les deux rues indiquées au plan et que la seconde vienne aboutir au pavé du petit Beaumont.

M. Souxdorf, négociant à Roubaix, partage entièrement l'opinion exprimée par M. Lebrun.

M. Charles Roussel, fabricant à Roubaix, dépose une déclaration signée de lui et de M. César Castel, dans laquelle ces Messieurs, combattant les motifs d'opposition au projet, donné par M. Eeckman, et demandent le maintien complet du plan voté par le Conseil municipal.

M. Henri Bossut demande la suppression du sentier et déduit les raisons pour lesquelles cette voie de communication qui n'a que 70 à 80 centimètres de largeur, n'est d'aucune utilité, attendu que les habitants du petit Beaumont eux-mêmes, quand ils ont affaire en ville, viennent par le chemin pavé passant au Moulin de Roubaix, comme était la voie la plus courte.

M. le commissaire enquêteur donne ensuite le résumé de diverses déclarations et conclut en disant: 1° que le sentier en question ne sera d'aucune utilité publique lorsque les deux rues projetées seront exécutées; 2° que l'autorité supérieure ne devra pas hésiter à en ordonner la suppression; 3° que cette forme de procéder est le seul moyen de voir élever l'édifice projeté par l'administration des hospices de Roubaix.

Je viens de vous faire connaître, Messieurs, les opinions émises pour et contre la suppression du sentier de Barbieux; à vous maintenant de juger.

Si des membres du Conseil ont des observations à faire à ce sujet, ils sont invités à demander la parole.

M. Eeckman lit une note inscrite au registre particulier sous le n° 45, page 117, où il développe les motifs invoqués par les signataires de la protestation.

Ce sentier, dit-il, fait partie de cette ancienne et grande arête dite chemin de l'Église; il existe, depuis un temps immémorial, sur tous les plans de la commune; il met en communication le chemin de Beaumont avec tous les quartiers de Roubaix, et sa suppression causerait un immense préjudice aux ouvriers qui le traversent tous les

jours pour se rendre à leurs ateliers. Du reste, ajoute M. Eeckman, le Conseil ne connaît pas l'utilité de cette voie, puisque, en août 1865, il a jugé au plan de la ville une rue de 12 mètres à ouvrir sur ce même emplacement. Ce n'est donc pas exclusivement un intérêt de quartier qui vient déterminer les signataires de la protestation; qu'on en dise des difficultés qu'il y aura pour obtenir de l'hospice et de M. Bossut le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue de 12 mètres M. Eeckman a pleine confiance dans le résultat favorable de ce projet qui offre à ses yeux tous les avantages qu'on ne saurait attendre des rues à ouvrir en compensation de cette suppression: il prie donc le Conseil d'en voter le maintien.

Chronique Locale

A Lille comme à Roubaix, on considère comme très-prochaine la retraite de M. de Saint-Paul, et on se demande déjà quel sera son successeur. Parmi les noms que nous avons entendus prononcer, nous devons citer celui de M. Edmond About. On sait que déjà certains journaux avaient désigné M. About pour la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Nous lisons ce matin dans le Parlement: « Les habitants de Roubaix sont en train de rédiger une pétition, dans le but de faire dresser dans leur ville l'échafaud où doit être exécuté Troppmann.

Nous ne savons pas si on fera droit à cette réclamation, mais nous croyons bien que si on y fait droit, la Compagnie du chemin de fer du Nord ne manquera pas d'organiser un train de plaisir.

Il n'y a rien de vrai dans ce racontar de mauvais goût. A Roubaix comme partout on demande justice contre l'assassin de la famille Kinck, mais nos populations ne désirent nullement se donner le triste spectacle d'une exécution.

Le Moniteur belge publie la convention conclue à Paris le 25 novembre 1869, entre la Belgique et la France, pour l'établissement de deux chemins de fer reliant directement Furnes à Dunkerque et Poperinghe à Hazebrouck.

Les militaires libérables le 31 décembre 1869 sont invités à se présenter à la caserne de gendarmerie, porteurs de leur feuille de route et de leur titre provisoire pour y recevoir leur congé définitif.

Un arrêté préfectoral répartit une somme de 1,000 fr. prélevée sur le produit des amendes de simple police, entre les gardes-champêtres signalés pendant l'année 1869 pour leur bon service et leur bonne conduite. Ont reçu une gratification de 30 francs Casimir Mullier, de Roubaix; Louis Danchy, de Croix; Louis Doreux, de Lys-lez-Lannoy; et François Graveline, de Mouchin.

Dimanche matin, on a trouvé dans un fossé près le hameau du Moulinet à Wasquehal le cadavre du nommé Désiré Kila, âgé de 49 ans, domestique de ferme dans cette commune.

On nous signale de Wasquehal la disparition du nommé Baillard, domestique, qui n'a pas été vu depuis plusieurs jours. Une casquette appartenant à cet homme ayant été trouvée sur le bord du canal, on croit qu'il soit noyé.

Un bien déplorable accident s'est produit dimanche 3 janvier, vers deux heures, après midi, dans un bois du territoire d'Annoy. Un arbre assez gros, que le sieur Narcisse Hennebelle, couvreur, abattait avec d'autres ouvriers, poussé par le vent en sens inverse de ce que l'on prévoyait, est tombé sur le malheureux ouvrier, qui a été écrasé.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 3 JANVIER 1870.

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

(Suite)

XXIX

LES NOUVEAUX AMIS.

Christian allait sans doute répondre à cette petite attaque assez directe, lorsqu'un valet de pied souleva la portière de velours du salon et introduisit le comte Tristan de Beaugard.

Tristan répondit par un salut respectueux au gracieux sourire de la marquise, puis il se rapprocha de Sauvagny et il lui serra la main avec une cordialité affectueuse et digne.

— Eh bien! mon cher — dit Christian — nous l'avons emporté; vous êtes reçu à l'unanimité.

— Reçu de quoi? — demanda Tristan avec préoccupation.

— Mais du Club? l'aviez-vous oublié? — Vous avez raison; pardon! maintenant que je ne suis plus en distraction, je vous remercie de votre obligeance et de votre empressement à mener cette affaire à bonne fin.

— Adalbert vous a aussi admirablement servi.

— Quel est cet Adalbert? — demanda négligemment la marquise. — C'est un nom de baptême charmant, et qui en suppose un de famille bien distingué.

— Il faudra que vous veniez dîner au Club aujourd'hui — interrompit Christian — je vous ai inscrit.

— C'est impossible, mon cher, j'ai un engagement.

— Vous ne voulez donc pas me dire qui est cet Adalbert? — reprit la marquise. — Voyez ce que c'est que de vivre toujours entre hommes, on n'a plus de pitié de la curiosité des femmes, et on ne sait pas combien elles sont tenaces quand elles sont curieuses.

— Adalbert Bourrachon — dit Christian avec une vivacité qui prouvait tout à la fois beaucoup d'embarras et un peu d'impatience. — C'est un des hommes les plus élégants et les plus riches du Club.

— Alors il a l'élégance de son nom de baptême et la richesse de son nom de famille? — reprit la marquise avec une douceur dans la voix qui faisait ressortir encore ce que son

épigramme avait d'acéré.

— C'est un excellent garçon — dit Christian.

— Mon cousin, j'en suis convaincue; et maintenant que vous m'avez mise sur la voie, je crois savoir de qui vous voulez parler. M. Adalbert a deux chevaux noirs magnifiques; je les ai souvent remarqués aux Champs-Elysées et au bois. Vous voyez que je ne suis pas aussi ignorante que j'en ai eu l'air d'abord, et que je connais les célébrités de l'époque. M. Adalbert est-il bien de sa personne?

— Mais, puisque vous le connaissez, me cousine, il me semble...

— J'ai dit que je connaissais ses chevaux — interrompit vivement la marquise. Mon savoir et mes prétentions ne pont pas au-delà; encore ce sont de ces choses que je ne confierais pas à tout le monde. Monsieur de Beaugard, vous me garderez le secret, n'est-ce pas?

Tristan s'inclina en souriant; Christian prit l'attitude d'un visiteur qui se dispose à s'en aller.

— Me quittez-vous déjà, mon cousin? — reprit la marquise du ton le plus gracieux.

— Oui, ma cousine.

— M'en voulez-vous?

— Pas le moins du monde. Je sais trop ce que valent mes amis pour m'affiger quand on se moque d'eux.

— C'est un très bon sentiment, mon cou-

sin; et je suis tout heureuse de vous avoir mis dans le cas de me le montrer. Je vois maintenant que les hommes ne se gênent pas tout à fait en vivant entr'eux. A bientôt — continua-t-elle en tendant la main à Christian.

— Venez me voir plus souvent, et je finirai peut-être par aimer les clubs.

— Vous lui avez fait de la peine, madame — dit Tristan à la marquise quand Sauvagny se fut éloigné. — M. Bourrachon est son meilleur ami.

— Je n'en crois pas un mot; et cela fait-il vrai, il ne m'en saurait pas mauvais gré. Ce soir il répétera comme de lui toutes mes sottises plaisanteries; c'est ainsi que les choses se passent aujourd'hui. Mais, monsieur de Beaugard, pourquoi vous êtes-vous fait recevoir de ce club? Il me semble que cette détermination ne s'accorde guère avec vos projets.

— C'est vrai, madame.

— Alors vous en avez donc changé? Permettez-moi de vous dire que ce serait, je crois, bien fâcheux.

— Je suis fort découragé, et puis on m'a dit que je trouverais un appui utile dans cette association d'hommes influents. J'ai foi dans la camaraderie; et quand on n'a pas d'amis il faut bien se rattacher à quelque chose.

— La camaraderie n'est guère favorable qu'aux gens qui sont assez influents pour ne pas exciter l'envie; et, franchement, je

ne vous suppose pas dans ce cas.

— Comment, madame, vous croyez... — Que les hommes sont jaloux les uns des autres? — interrompit vivement la marquise — certainement je le crois, et c'est pour cela que j'aurais voulu vous voir vivre à part et ne vous confier qu'en vos propres forces. Enfin, ce qui est fait est fait; il ne vous reste plus qu'à éviter les dangers auxquels vous vous êtes exposé.

— Comment pouvais-je les prévoir?

— En consultant vos amis.

— Je n'en ai pas encore, et...

— Ah! vous voilà, ma chère duchesse! — s'écria tout-à-coup la marquise en se levant brusquement pour aller à la rencontre d'une personne qui entra dans le salon. — Que je suis heureuse de vous voir!

XXX

Duchesse, et Marquise.

Ma chère duchesse reprit la marquise, — permettez que je vous présente M. le comte Tristan de Beaugard.

La duchesse fit une gracieuse inclination de tête à Tristan, qui la salua profondément. — Depuis quand le retour; ma chère? — reprit encore la marquise. — Depuis bien seulement, et ma première sortie est pour vous.

(La suite au prochain numéro.)